

SUIJET

CULTURE GÉNÉRALE

Durée de l'épreuve : 4 heures.

Il sera tenu compte des qualités de plan et d'exposition, ainsi que de la correction de la langue.

Il n'est fait usage d'aucun document ; l'utilisation de toute calculatrice et de tout matériel électronique est interdite.

ESSEC
EDHEC

SUIJET

DISSERTATION

Qu'est-ce qu'un juste salaire ?

CORRIGÉ

par Gilbert Guislain, professeur au lycée Notre-Dame du Grandchamp, à Versailles.

I – DÉFINIR LE SALAIRE

Ce sujet très précis a pu passer pour déconcertant alors même qu'il s'inscrit pleinement dans la perspective de culture générale des classes préparatoires commerciales, relié au thème annuel de la justice et au programme de première année, d'histoire des idées et des sociétés. Le mot salaire définit d'une part la rémunération mais aussi la récompense ou le châtiement. La relation ainsi introduite entre la rétribution et le mérite permet de réfléchir à la fois à la justice sociale, à la redistribution des biens comme à la proportionnalité des récompenses ou des peines. Les concepts de mérite, de raison utilitaire et comptable, de générosité, de justice distributive interviennent dans ce sujet. Quelle est la rétribution la plus juste : faut-il donner à chacun selon son travail, ses mérites ou ses besoins ? Il faut penser non seulement à la justice mais aussi à la justesse voire à la limite de l'insuffisance : ce qui est juste est un peu court.

Originellement, le salaire désignait une ration de sel dévolue au soldat romain et, par extension, la monnaie servant à payer ce même soldat ; en nature ou en argent, par le troc ou la monnaie, le mot désigne la rémunération, ce qui revient de droit à une personne, d'où le lien possible à la récompense méritée ou bien au châtiement : avec le lynchage, la vengeance ou la peine du talion, selon une réciprocité automatique pour une mauvaise action commise. Le salaire peut être la reconnaissance d'une compétence, d'un bon résultat obtenu : un transport dangereux comme le salaire de la peur, la rétribution d'un mercenaire ou bien d'une performance sexuelle avec la prostitution. Cette dimension technique et utilitaire renvoie au résultat atteint, par exemple à l'habileté du tueur à gages, ou à la compétence du voleur. La délinquance serait alors un « art », au sens d'une technique dont il faudrait reconnaître les talents, les compétences.

SCIENT.
ÉCO.
TECHNO.
KHÂGNE

CORRIGÉ

ESSEC
EDHEC

Dans cette optique utilitaire, appliquée cette fois à l'économie, le salaire serait le résultat mécanique du rapport entre l'offre et la demande de travail. Pour Hayek et les économistes ultra-libéraux, le salaire d'équilibre résulte lui-même du marché et n'a nul besoin d'être corrigé par l'État au nom de la justice sociale. Au moment de la Révolution industrielle naissante, le salaire n'était qu'un simple moyen de subsistance dévolu aux prolétaires comme en témoigne l'univers romanesque de Zola. Malthus lui-même avait montré que des salaires élevés étaient incompatibles avec une forte croissance démographique. Dans *Anarchie, État et Utopie*, le libéral Nozick ne reconnaît pas à l'État quelque responsabilité dans la justice sociale. Mais cette même logique économique utilitaire peut nous mener à penser que les travailleurs sont aussi des consommateurs, et qu'il y a donc intérêt pour l'économie libérale à distribuer des salaires convenables pour créer ainsi du pouvoir d'achat. On pense à la politique de salaires de Ford qui souhaitait intégrer ses ouvriers dans la petite bourgeoisie, au lieu de réaliser des profits à court terme pour l'entreprise, en versant des salaires trop justes. Et le salaire est une motivation dans l'entreprise. Intellectuels contemporains, Dominique Meda comme Jeremy Rifkin ont réfléchi à la valeur du travail et de la rémunération.

II – SELON LE MÉRITE

Le juste salaire résulterait des « équilibres » de l'économie dont il faudrait accepter le jeu dit naturel. L'individu et l'argent étant les valeurs dominantes issues de la Révolution de 1789, chacun doit alors s'enrichir par le travail, comme le préconisait François Guizot, ministre de Louis-Philippe en 1843. Pour les libéraux, l'égalité de 1789 est juridique, et non sociale mais au moment où les débuts de la révolution industrielle creuse un fossé entre le capital et le travail, de nombreux penseurs sociaux mettent en cause le libéralisme au XIX^e siècle. L'esprit de 89 indiquait que les positions sociales, que les distinctions sociales devaient être fondées sur l'utilité commune, les penseurs sociaux du XIX^e siècle, les utopiste apôtres des communautés de travail d'esprit idéaliste et « mutualiste » s'opposèrent alors à l'individualisme libéral. Ils préférèrent le travail justement rémunéré à la rente et privilégièrent l'autogestion. Comme Proudhon, ils défendirent le mérite contre l'héritage et pensent qu'il faut accorder à chacun selon ses besoins. Quant à Marx, il critique la plus-value capitaliste et l'insuffisance des salaires dans la Critique du programme du parti ouvrier (1875). En réponse au déficit social du XIX^e siècle, les catholiques formulèrent, de leur côté, une doctrine sociale. L'économie doit être dominée par des impératifs éthiques, les affaires doivent être ordonnées au bien commun pour être justes. Nous retrouvons ici le point de vue de Saint-Thomas d'Aquin et les références aux pratiques économiques traditionnelles. Sous l'Ancien Régime, les salaires étaient fixés en concertation entre le pouvoir et les corporations, et le sort des artisans était moins désastreux que celui des prolétaires du XIX^e siècle. Comme le juste salaire, le juste prix devait permettre au travailleur de vivre convenablement. Ceci n'implique pas pour autant de donner la même chose à chacun, comme le montre la théorie aristotélicienne de la justice distributive, ou bien encore la hiérarchie de la cité platonicienne dans La République. Il faut tenir compte des talents et des compétences, le débat étant également enrichi, au XX^e siècle, d'une réflexion sur l'égalité des chances et des résultats.

CULTURE GÉNÉRALE

SCIENT.
ÉCO.
TECHNO.
KHÂGNE

CORRIGÉ

ESSEC
EDHEC

La méritocratie oppose la valeur de chacun aux positions héritées par les mécanismes de reproduction sociale étudiés par Pierre Bourdieu. L'esprit de la République impliquerait de faire surgir les élites du peuple ; en fait, les écarts sociaux subsistent. Deux exemples très différents illustrent les inégalités de rémunération, l'un est la formule « à travail égal, salaire égal », l'autre est l'épisode romanesque du *Voyage au bout de la nuit* de Céline où des Africains, bernés par des commerçants européens, sont fort mal payés pour la quantité de caoutchouc qu'ils viennent vendre. Rappelons aussi que, dans l'Antiquité, l'esclave n'était qu'un « meuble » et n'avait nul salaire... L'égalité, la dignité, l'équité doivent déterminer le juste salaire ainsi que le mérite. Encore faut-il savoir comment ce dernier se définit (*À chacun selon son mérite*, Martine Lucchesi, Ellipses). Le diplôme ? L'école intégrée ? L'expérience ? La motivation ? Il faut être critique face aux habitudes de la société française où presque tout se décide par le diplôme ou le concours entre dix-huit et vingt-cinq ans, sans cette formation tout au long de la vie présente, par exemple en Allemagne ou aux États-Unis, avec la reconnaissance du mérite de ce que sont et de ce que font les individus, au-delà de ce qu'ils ont été scolairement. En France, pays à faible mobilité sociale, de nombreux esprits cultivés et compétents ne bénéficient pas de la reconnaissance de l'État s'ils sont hors du circuit des concours, hors d'un appareil administratif et bureaucratique encore corseté en corps et en grades, héritage militaire napoléonien (*Citations singulières*, Ellipses, page 73 : « Le diplôme, ennemi mortel de la culture », citation commentée de Paul Valéry). En France, pays des statuts, les métiers de bureau sont souvent plus convoités que l'apprentissage, décrié à tort par les professeurs, malgré les satires de Balzac et de Courteline. L'ascenseur social en panne par rapport aux Trente Glorieuses, les pesanteurs bureaucratiques, la pression fiscale font que le mot mérite, souvent incantatoire chez les libéraux, reste une illusion et qu'il n'est pas pris en compte dans la pratique sociale. Des médecins étrangers expérimentés sont mal rémunérés. Comment évaluer le mérite de certaines fonctions comme celle de professeur, dans les conditions concrètes de l'enseignement et du parcours administratif aujourd'hui, au-delà même du débat sur la valeur des classes statutaires liées à l'État. Quant à l'écart disproportionné entre les rémunérations des sportifs, dirigeants d'entreprise, idoles médiatiques – paradoxalement moins jalouées que certains salaires supérieurs à la moyenne – et ceux des travailleurs du rang, cette question est bien entendu dans le sujet.

III – ET LA HIÉRARCHIE DES BIENS

La valeur attachée à certaines fonctions relativise la question du juste salaire. Marx avait montré l'évolution des formes de richesse : la propriété de la terre pour l'aristocratie foncière, celle du capital pour la bourgeoisie, tandis que les travailleurs ne possédaient que leurs enfants et leur force de travail, ce qui faisait d'eux des prolétaires. À cela s'ajoute la considération accordée à certaines classes sociales. Dans les Lettres anglaises, Voltaire dénonce l'oisiveté aristocratique et fait l'apologie de la bourgeoisie. Le prestige dans l'opinion est aussi important que le salaire. Un instituteur de 1900 gagnait autant qu'un mineur, mais était considéré comme un notable. Penseur social du XIX^e siècle, Saint-Simon opposait les « capitaines d'industrie » dont il vantait la mission sociale, aux aristocrates du royaume.

SCIENT.
ÉCO.
TECHNO.
KHÂGNE

CORRIGÉ

ESSEC
EDHEC

Il peut exister d'autres critères de jugement que l'argent, ce qui relativise le juste salaire. Rousseau préférerait une vie simple et modeste dans un pays où « régneraient l'abondance et la pauvreté », où les besoins seraient plus faibles que les ressources. Il dénonçait dans Émile et dans Les Confessions la mondanité et l'hypocrisie des milieux aisés, en leur opposant des paysans d'opérette. L'apologie des « vrais biens » se retrouve aussi chez Bernanos, Charles Péguy ou bien encore Jean Giono. Dans un autre registre, le libertain Don Juan ne respecte pas les devoirs bourgeois, méprise l'argent et donc ne paie pas le pauvre Sganarelle qui reste seul à la fin du dernier acte : « Mes gages ! Mes gages ! » s'écrie-t-il.

Le capital socio-culturel, la considération, le prestige, l'intégration sociale dans l'entreprise, la stabilité de l'emploi à l'heure de la précarité croissante – avec l'allusion aux « working poors » aux États-Unis – sont des facteurs de réussite aussi déterminants qu'un juste salaire. L'usage fait du salaire est aussi relatif, car que va-t-on faire de ce salaire : le thésauriser ? L'investir ? ou le dépenser en biens ostentatoires ? Le débat lui-même autour du juste salaire reste ouvert : en effet, comment fallait-il rémunérer Stakhanov, dont le mythe soviétique nous dit qu'il extrayait presque sept fois plus de charbon que ses camarades. On peut penser aussi enfin aux ouvriers de la onzième heure, dont la parabole évangélique de Saint Matthieu (Matthieu, 20) nous montre qu'ils touchent autant que ceux qui ont travaillé toute la journée : « Faut-il que tu sois jaloux parce que je suis bon ? » dit le propriétaire de la vigne à celui qui conteste.

BIBLIOGRAPHIE

- La Justice*, ouvrage collectif, Studyrama.
La Science, ouvrage collectif, Studyrama (thème 2006-2007).
vingt dissertations sur la science, Ellipses.
Cent Fiches de culture générale, ouvrage collectif, Bréal.
Éléments de culture générale, J. BONNIOT, P. DUMONT, G. GUSLAIN, Ellipses, chapitre sur le droit.
Voltaire, Zola, collection « Panorama d'un auteur, Studyrama »

CULTURE GÉNÉRALE

SCIENT.
ÉCO.
TECHNO.
KHÂGNE

SUJET

CULTURE GÉNÉRALE

Durée de l'épreuve : 4 heures.

Il n'est fait usage d'aucun document ; l'utilisation de toute calculatrice et de tout matériel électronique est interdite.

Le candidat traitera l'un des deux sujets au choix.

ESC

SUJET

SUJET DE DISSERTATION N° 1

Pourquoi la justice ?

SUJET DE DISSERTATION N° 2

« L'amour de la justice n'est en la plupart des hommes que la crainte de souffrir l'injustice ? »
(La Rochefoucauld, *Maximes*)

CORRIGÉ

par Gilbert Guislain, professeur au lycée Notre-Dame du Grandchamp, à Versailles.

I – FAIRE RÉGNER LE DROIT

CULTURE GÉNÉRALE

Les sujets ESC ont proposé, en 2006, en contraction de texte, un extrait de François Ascher (*La Société hyper moderne*, Éditions de l'Aube, Essais, 2000-2005) et, en dissertation, une simple question : pourquoi la justice ? À la fois candide et socratique, cette question nous ramène au centre du thème, en mettant en relation la justice avec ce qui la fonde. C'est la légitimité, la justification de la justice qui sont en jeu. Est-on juste par intérêt, par devoir, ou mieux, selon une idée du juste ? Mais le « pourquoi la justice » peut confiner à « l'à quoi bon ? » dans une démarche sceptique et critique, rompant avec les illusions idéalistes.

Mieux qu'un arrangement intéressé ou une convention sociale, la justice montre qu'on renonce à soutenir son droit par la seule force. Il convient d'éviter la vengeance. La justice n'est pas se faire justice. Faire régner le droit, le restaurer ou l'instaurer, c'est limiter la force et contrer le mal, en finir avec le cycle de la violence, selon René Girard, et ceci par une ultime contrainte légale et légitime, en refondant l'intérêt et le droit de la victime. Un tiers doit alors être pris comme arbitre, car je ne peux être juge et partie. Et, comme le droit ne s'impose pas de lui-même, il faut instituer cette justice et régler des procédures à suivre et à poursuivre, au nom de la vérité, de la paix civile, ou de la raison érigée en tribunal, selon Kant. Plus concrètement, la justice sociale prend en compte les besoins et le mérite de chacun (voir aussi l'épreuve de culture générale ESSEC-EDHEC). En définitive, nous parvenons à soutenir l'idée d'une justice

SCIENT.
ÉCO.
TECHNO.
KHÂGNE

légitime, selon l'idée même de la justice, défendue par Cicéron dans *De la République* et dans le *Traité des devoirs*, par Sénèque (*Lettre à Lucilius*) et surtout par Platon. Même si nous possédons le pouvoir de commettre une injustice comme le montre le mythe de l'anneau de Gygès (*La République*, Livre I), il nous reste l'idée de la justice, conjuguée à l'ordre, à l'harmonie et à la nature. De là est issue la tradition platonicienne puis humaniste du pouvoir juste et éclairé que nous retrouvons. La justice fait cesser le scandale de l'injustice et œuvre au bien commun.

II – UNE ILLUSION IDÉALISTE

Les pathologies de la justice comme institution peuvent nous mener à dire « à quoi bon ? » et à nous demander « pourquoi la justice ? » La satire des gens de justice nous montre dans l'histoire les plaideurs procéduriers, la rhétorique formelle et pédante des gens de justice. Dans *Les Plaideurs*, de Racine, Perrin Dandin est sans cesse à la recherche d'un nouveau procès. Rabelais dénonce dans le *Cinquième Livre* tous ceux qui vivent de procédure. Les tracasseries, le jargon, aujourd'hui la parole des enfants constitués en parole d'Évangile, l'esprit de procès, la judiciarisation des relations sociales, les instructions menées systématiquement à charge comme dans le procès d'Outreau, nous font douter des vertus de la justice. De plus, l'ordre établi peut être injuste, ainsi que l'exercice de la « raison d'État » qui se donne pour neutre, servant en réalité telle politique. À ce moment du développement, il faut donc questionner de manière critique l'institution. La justice fut souvent soumise au pouvoir ou à l'idéologie en place. Ses faiblesses structurelles, les jurés sous influence, la valeur aléatoire de « l'intime conviction », le pouvoir exorbitant du juge d'instruction, spécificité du système inquisitorial français discréditent la justice.

Arme de telle société ou de telle idéologie, la justice n'est pas neutre, elle est même fort relative, comme l'ont montré Montaigne dans les *Essais* et Pascal dans les *Pensées*: « *Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà* », écrit-il. Le droit est, pour Pascal, contingent, conventionnel et donc sans fondement naturel. L'idéalisme juridique qui postulerait la neutralité de la justice en elle-même a été plus tard contesté par Marx qui a montré comment l'égalitarisme juridique de 1789 masquait en fait une société profondément inégalitaire. L'égalité des droits n'est pas une garantie de l'égalité sociale. La vraie justice serait donc la justice sociale, et non la seule justice du libellé du sujet. Ceci explique les nombreuses luttes sociales que connut le XIX^e siècle, dès les débuts de la révolution industrielle.

Le réalisme politique prôné par Machiavel au XVI^e siècle dans *Le Prince*, puis par Vilfredo Pareto au début du XX^e siècle a suffi enfin à définir la justice comme arme du pouvoir, soit pour conforter tel régime en place, soit pour justifier telle opposition à tel autre, cette opposition se réclamant de la justice, comme les Lumières l'ont fait avec le droit naturel contre l'Ancien Régime. Dans cette hypothèse, la justice n'instaure pas le droit, elle est, elle est l'instrument dissimulé du politique ; elle est alors un point d'équilibre toujours instable entre divers intérêts, selon des rapports de force. Machiavel et Pareto privilégient en effet les conflits, dans leur lecture de l'histoire. Déjà, les sophistes avaient montré que nous pratiquons la justice surtout par intérêt. Callièdes

CORRIGÉ

ESC

CULTURE GÉNÉRALE

SCIENT.
ÉCO.
TECHNO.
KHÂG NE

CORRIGÉ

ajoute dans le *Gorgias* que ce serait un monde sans lois qui serait encore le plus juste, laissant alors libre cours au désordre dit naturel des intérêts. À l'inverse, la perspective platonicienne affirmait la supériorité de la justice comme idée éternelle et universelle, conjugée à l'ordre et à une nature harmonieuse. Dans cette dernière hypothèse, la justice éclaire et modère le pouvoir.

ESC

BIBLIOGRAPHIE

- La Justice*, ouvrage collectif, Studyrama.
La Science, ouvrage collectif, Studyrama (thème 2006-2007).
Vingt dissertations sur la science, Ellipses.
Cent fiches de culture générale, ouvrage collectif, Bréal.
Éléments de culture générale, J. BONNIOT, P. DUMONT, G. GUISLAIN, Ellipses, chapitre sur le droit.
Voltaire, Zola, collection « Panorama d'un auteur », Studyrama.
- Ouvrages de préparations aux travaux écrits, dissertations, « colles » et entretiens**
Exercices de contraction et de synthèse de textes, G. GUISLAIN et Y. TERRADES.
Fiches de culture générale, B. BERTHOU et G. GUISLAIN.
Dictionnaire de culture générale L.F. LAUPIES, PUF.
Cent une citations singulières, Andreas LANG, J. BONNIOT, Ellipses.

CULTURE GÉNÉRALE

SCIENT.
ÉCO.
TECHNO.
KHÂGNE